

# REGARDS SINGULIERS

SUR LE PATRIMOINE DES PIERRES DOREES EN BEAUJOLAIS

DU 9 JUILLET AU 18 AOÛT 2021

## REGLEMENT DE L'EXPOSITION PHOTO

1-Préambule : L'exposition est organisée par l'association : les Amis du Vieux Village d'Oingt (AVVO) dont le siège social est à Oingt 69620 Val d'Oingt. L'appel à candidature pour cette exposition est ouvert aux photographes amateurs et professionnels.

Le comité de sélection retiendra 4 photographes qui bénéficieront d'une exposition pendant 6 semaines à la « Maison commune d'Oingt » du vendredi 9 juillet au mercredi 18 août 2021.

La sélection sera communiquée après examen d'une part des dossiers de candidature envoyés par courrier et d'autre part des photos par courriel.

Ce lieu d'exposition, une maison de village, est idéalement située au cœur du village médiéval d'Oingt qui bénéficie du « Label Plus Beaux Village de France ». Durant la période estivale un grand nombre de visiteurs se pressent dans les ruelles du village qui accueille aussi de nombreux ateliers et boutiques d'artistes et artisans.

L'exposition sera gardée et ouverte au public le mercredi de 15h à 19h et du jeudi au dimanche de 14h à 19h.

### 2-Thème de l'exposition :

Le thème est « Regards singuliers sur le patrimoine des Pierres Dorées en Beaujolais », région située au nord-ouest de Lyon et à l'ouest de Villefranche-sur-Saône.

Les photographes auront à cœur, dans une démarche pertinente, cohérente, avec une unité dans la représentation, de montrer un regard

autre, singulier, susceptible de nous surprendre, sur le patrimoine (archéologique, historique traditionnel, naturel, industriel, matériel, culturel, architectural, esthétique, artistique, paysagé, humain, vivant...) de cette région avec aussi bien sûr le souci de le valoriser.

### 3-Modalités générales:

Les photos couleur et/ou noir et blanc sont acceptées, de même que tous les sujets autour du thème de l'exposition. Cependant le comité de sélection se réserve le droit de censure pour toute photographie présentant un caractère raciste, pornographique, une image dégradante ou incitant à la violence envers des personnes ou des animaux.

Les photographes s'engagent à ne pas avoir déjà exposé ces photos dans un rayon de 100Km. Ils autorisent aussi les organisateurs à utiliser leur nom et l'une de leurs photos, sans but lucratif, dans le cadre de la promotion de l'exposition (site internet, affiche...) sans recevoir d'indemnité. Aucune autre utilisation des photographies ne sera faite sans accord écrit.

Le candidat garantit que les œuvres proposées à l'exposition sont originales et inédites, et qu'il est seul détenteur de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

Chaque exposant doit se préserver vis-à-vis du droit à l'image pour les photos exposées. Le comité d'organisation ne pourra pas être tenu responsable en cas de litige avec une personne ou une organisation qui revendiquerait un droit à l'image sur une œuvre exposée.

### 4-Modalités de candidature :

Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert jusqu'au 24 Mai 2021 à minuit.

Aucun dossier envoyé au-delà de cette date de clôture ne sera pris en compte.

Un seul projet par candidat sera accepté. Le dossier de candidature pourra être téléchargé à l'adresse suivante :

[http://www.ointg.ovh/maison\\_commune.html](http://www.ointg.ovh/maison_commune.html)

<https://www.facebook.com/lesamisdoingt/>

Le dossier complet comprendra à la fois :

a) L'inscription par voie postale :

- le bulletin d'inscription à télécharger sur le site ou la page Facebook de l'Association, rempli, signé, et comportant la démarche artistique et photographique dans un texte d'une quinzaine de lignes maximum.

- un chèque de 100€ à l'ordre de l'AVVO couvrant les frais d'exposition, de logistique et de gardiennage tout au long de l'exposition. Ce chèque sera bien entendu détruit ainsi que tous les fichiers numériques si le candidat n'est pas retenu pour la sélection finale.

Ces éléments sont à envoyer à l'adresse postale :

Michel Bonnard, 168 route du Saule d'Oingt, 69620 Val d'Oingt

b) Le dossier photos par Internet :

- 10 photos constituant le dossier de sélection en format jpeg (format 1920 pixels pour la grande dimension à 150 dpi ou d'un poids d'environ 2 Mo.

Les fichiers devront être nommés : NOM-PRENOM-N° (ex : dupont-andré-1)

et transmis par le biais d'un lien Wetransfer envoyé dans le mail, nommé de la manière suivante : OINGTEXPO-NOM-PRENOM

à [michelbonnard1@orange.fr](mailto:michelbonnard1@orange.fr) et [ydimier@icloud.com](mailto:ydimier@icloud.com)

## 5 - Sélection des dossiers :

Après la date de clôture des candidatures fixée au 24 Mai 2021, 4 photographes seront désignés par un comité de sélection pour participer à l'exposition. Cette sélection se fera en respectant les règles de l'anonymat des auteurs. Le comité de sélection étant souverain dans ses décisions, aucun appel ne sera accepté.

Les candidats seront informés de la décision du comité de sélection par mail avant le 15 juin 2021.

## 6- Installation de l'exposition :

Les organisateurs attribueront aux photographes des espaces linéaires de 8m. Le lieu d'exposition est équipé de cimaises, tiges avec crochets et spots. Les œuvres seront présentées sur des supports libres (Forex, dibond, cadres, sous-verre...) et équipées d'un solide moyen d'accrochage. Le format extérieur, hors-tout, cadre compris si les photographies sont encadrées, format du tirage si celui-ci n'a pas d'encadrement ou sous-verre, de chacune des œuvres sera 40x50 cm, format horizontal ou vertical.

Chaque photographe veillera à garder une unité de présentation pour préserver l'harmonie d'ensemble de ses œuvres. S'ils le souhaitent, les exposants peuvent apporter leurs propres systèmes d'accrochage sur les cimaises (crochets, eses, fils, câbles, chaînettes).

Les exposants s'engagent à installer eux-mêmes leurs œuvres le jeudi 8 juillet 2021 de 15 à 19h. L'exposition sera officiellement ouverte au public le vendredi 9 juillet 2021 à 14h.

## 7- informations pratiques :

Les photographes ne sont pas tenus d'assurer de permanence pendant la durée d'ouverture de l'exposition. Celle-ci est prise en charge par les organisateurs. Bien entendu ils peuvent venir faire découvrir cette exposition à des amis...

Le vernissage n'est pas pris en charge par les organisateurs et celui-ci n'est pas prévu. Néanmoins si les photographes le souhaitent il est possible de les mettre en relation pour prévoir son organisation en amont de l'exposition.

Aucune photographie ne devra être retirée avant la fin de l'exposition le mercredi 18 août 2021 à 18h. Si des ventes sont réalisées durant le temps d'exposition l'œuvre devra être remplacée à l'identique.

Les exposants décrocheront eux-mêmes leurs œuvres le mercredi 18 août 2021 entre 18 et 19h.

Les organisateurs ne prennent pas en charge les risques éventuels concernant les vols, détériorations... et tout sinistre qui pourraient

survenir à l'intérieur de l'exposition. Un certificat d'assurance pour couvrir ces risques sera exigé avant l'accrochage.

Les ventes de photographies ne sont pas organisées ni contrôlées par le comité organisateur. Elles devront s'effectuer directement sous l'entière responsabilité de l'artiste. Les organisateurs pourront mettre en relation les photographes avec d'éventuels acheteurs.

La commercialisation de cartes, marque-pages, livres... est autorisée.

Les organisateurs communiqueront largement sur ce salon par les réseaux sociaux et la presse locale.

Pour tout renseignement complémentaire contacter :  
[michelbonnard1@orange.fr](mailto:michelbonnard1@orange.fr)

#### 8- Règlement :

L'association se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment le déroulement de cette exposition. En cas d'annulation avant le 9 juillet 2021, les chèques reçus seront détruits ou renvoyés par voie postale si une enveloppe timbrée est fournie. En cas de fermeture durant l'exposition et à partir du 9 juillet, un remboursement au prorata temporis des journées exposées sera effectué.

Toute annulation de participation de la part d'un exposant après la date du 10 Juin 2021 ne pourra donner lieu à restitution du montant des frais de participation.